

Medical Record, de New-York, qui en a également fait parvenir une copie à tous les journaux et revues de médecine publiés en langue française dans le monde entier. Le *Medical Record* voudra bien agréer l'expression réitérée de nos meilleurs remerciements pour cet acte de bienveillante courtoisie qui nous a permis de mettre nos lecteurs au courant de ce qui s'est fait à Washington durant le neuvième Congrès international, et qui nous a prouvé une fois de plus que, chez notre distingué confrère, le génie de l'entreprise et du progrès s'allie on ne peut mieux à l'esprit le plus libéral et le plus délicat.

Le nouvel "Acte médical."

Nous croyons être agréables à tous nos lecteurs en portant à leur connaissance les dispositions du nouvel *Acte médical* adopté par le Bureau provincial de médecine et qui sera soumis à la législature, à la session prochaine.

Cet acte n'est pas parfait, nous le confessons en toute sincérité, et son adoption définitive par le Bureau ne s'est pas faite sans soulever d'assez vives discussions qui auront sans doute leur écho au sein même du Parlement. Le mode d'élection des membres du Conseil nous semble, entre autres choses, un peu trop compliqué. Nous aurions été favorable à l'idée de laisser chaque district électoral élire lui-même ses propres représentants dans le Conseil, et nous soutiendrions volontiers un amendement dans ce sens. Quant au Bureau Central d'Examineurs, nous considérons sa création comme répondant à un besoin pressant. Les objections qu'y ont apportées quelques membres du Bureau et en particulier nos confrères de langue anglaise, nous semblent absolument dénuées de fondement. Dans l'Ontario, le système fonctionne bien, et nous croyons qu'ici, l'on réussira, si l'on veut s'en donner la peine, à le faire fonctionner également bien. Il ne sera pas impossible, ainsi qu'on veut le faire croire en certains quartiers, de trouver, en dehors du corps des professeurs, un certain nombre d'examineurs compétents qui sauront rendre justice aux candidats, à quelque nationalité qu'ils appartiennent.

Si quelques-uns de nos lecteurs croient avoir quelque chose à dire au sujet de cet *Acte médical*, ils voudront bien se souvenir que les colonnes de l'UNION MÉDICALE leur sont ouvertes, et que nous serons heureux de nous faire l'écho de discussions calmes, et conduites avec toute la dignité qui convient à ce genre de correspondance.
